



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>
PAGE FACEBOOK : « FO DGFIP 85 »

COMPTE-RENDU

CHSCT audio du 14/05/2020



La direction nous avait conviés à ce 4ème CHSCT audio afin de faire le point sur la situation dans nos services. Sébastien LIEVRE (cité administrative) et Aurélie BRUN (SIP Les Sables d'Olonne) continuent de vous représenter pour FO à cette nouvelle réunion téléphonique.

Le Docteur Bailly nous a fait un point sur la situation du COVID19 en Vendée et à la DDFiP : aucune nouvelle contamination n'a été recensée à la DDFIP et tous les agents guéris ont repris le travail.

Concernant nos questions posées par écrit en amont de cette réunion (copie du mail fait à la direction et de notre déclaration liminaire en ligne sur notre site internet et notre page facebook) :

Pour la poursuite d'un dialogue social sous une forme plus conventionnelle avec le respect de certaines règles (ordre du jour, procès verbal, etc...), la direction nous explique la position officielle du Secrétariat Général du Ministère pendant cette période de PCA (plan de continuité de l'activité) mais aussi pendant le PRA (plan de reprise de l'activité) . Il s'agit d'une réunion audio sans ordre du jour clairement établi et sans PV. Un simple relevé de conclusion est fait. Même si nous comprenons et partageons les difficultés actuelles, nous pensons qu'il faudra rapidement retrouver un schéma plus respectueux du dialogue social, notamment si la crise venait à s'éterniser. La direction comprend notre point de vue. Nos remarques et notre déclaration liminaire seront jointes au relevé de conclusions. Dès que cela sera possible, le président du CHS Mr Fuentès réunira les instances sous le format traditionnel.

Le format audio de ces CHS présente de nombreux inconvénients : difficulté à la connexion, bruits parasites, prises de parole compliquées et durée de réunion très cadrée. Nous avons demandé que le CHSCT de Vendée puisse utiliser un moyen de communication plus moderne . Les visioconférences fonctionnent très bien mais la direction nous répond que ce format n'est pas validé par le Ministère (du point de vue de la sécurité). Celui-ci est tout de même conscient des difficultés des réunions audio et est en quête d'un nouvel outil...

Remarque : ce gouvernement est plus prompt à supprimer des congés aux fonctionnaires que de les doter d'outils performants !

Un prochain CHSCT se réunira donc à nouveau en audio le jeudi 28 mai à 14h30 pour refaire un point sur le plan de reprise de l'activité.

À notre demande concernant les réorganisations annoncées (que nous dénonçons en passant), le directeur nous confirme qu'un CTL sera programmé lors de la 2ème quinzaine de juin (pour rappel, le 1er SGC doit voir le jour le 01/01/2021 en Vendée).

Remarque : le monde d'après ressemble à s'y méprendre au monde d'avant... Les réformes en cours ne sont que suspendues, ne nous leurrons pas ! La lutte pour défendre nos intérêts est loin d'être terminée...

À notre revendication (portée par la Fédération Générale des Fonctionnaires) pour une reconnaissance de la covid-19 comme maladie professionnelle, le Dr Bailly nous explique qu'il est très difficile de prouver que la maladie est bien contractée dans l'exercice des fonctions, cette reconnaissance n'est pour l'instant reconnue que pour les soignants !

Face aux quelques remontées que nous continuons d'avoir pour des collègues en ASA et en télétravail restés sans contact avec leurs chefs de service (situation rare mais persistante dans quelques services), et afin de recréer une dynamique d'équipe, nous avons soumis l'idée à la direction que chaque chef de service organise une réunion audio avec leurs équipes respectives afin d'échanger collectivement sur le PRA. Il s'agit notamment de rompre l'isolement et de renforcer la cohésion des équipes, faciliter l'organisation du service dans la perspective progressive du retour des collègues en présentiel. Mr Fuentès trouve notre idée intéressante et celle-ci sera donc rapidement mise en œuvre. A suivre donc...

Après avoir constaté pendant des semaines les difficultés d'approvisionnement en masques chirurgicaux, nous avons

proposé que le CHSCT de Vendée acquière des masques « alternatifs » lavables et en tissu afin de doter tous les personnels vendéens. L'annonce le jour même du CHSCT par la direction de la mise à disposition de 30 masques chirurgicaux à chaque collègue ces prochains jours rend naturellement cette demande caduque.

Le Dr Bailly nous rappelle que le port du masque n'est pas obligatoire si chaque agent dispose de 4m².

Sur ce point des moyens de protection, le CHSCT a décidé de se doter de 40 stations à pédale de distribution de gel hydroalcoolique et une 2ème commande de plexiglas est en cours d'acheminement. Ceux-ci seront installés partout où ce sera nécessaire.

Le Dr Bailly ainsi que la direction nous explique qu'il n'y aura pas de sens de circulation mis en place dans nos couloirs mais simplement une signalétique particulière pour matérialiser les lieux de croisements sensibles. Le Dr Bailly affirme que le risque est nul si on reste moins de 15 min face à une personne (ce qui est logiquement le cas quand on se croise dans un couloir).

Concernant l'accueil sur RDV, celui-ci sera organisé 2 jours par semaine (mardi et jeudi) à compter du 26 mai pendant 3 semaines. Ces RDV seront décalés pour que les contribuables ne se croisent pas, une procédure très stricte pour l'accueil (port du masque par exemple) sera mise en place et expliquée aux collègues concernés. 6 visiophones seront installés (un dans chaque SIP) pour filtrer les entrées des contribuables. La mise à disposition de nouvelles affiches plus percutantes sera rapidement réalisée et une nouvelle communication d'envergure dans la presse et les médias locaux sera organisée par la direction pour éviter les rassemblements d'usagers devant nos services.

Concernant le plan de reprise de l'activité PRA, qui commence officiellement le 18 mai, Mr Fuentès confirme qu'il n'y aura pas de retour massif des personnels dans les services. Cette reprise sera progressive afin de donner la priorité à la sécurité des personnels et des usagers. La direction se donne le temps avec les chefs de service pour mettre en place une organisation matérielle pour un retour dans de bonnes conditions des collègues. Concernant les agents en présentiel, les plannings continueront de se faire semaine après semaine (maximum sur 2 semaines) avec une rotation des équipes.

Le télétravail continuera pour de nombreux collègues plusieurs semaines. Toutes les demandes sont prises en compte et la direction espère pouvoir donner satisfaction à tous dans la mesure de ses possibilités matérielles et avec l'accord du chef de service sur l'autonomie du collègue demandeur. Les difficultés d'approvisionnement en matériel informatique demeurent et les habilitations VPN sont limitées en nombre (le maximum de nos capacités est presque atteint).

À partir de début juin, les autorisations d'absence seront maintenues pour les agents empêchés (garde d'enfants, personnes fragiles) et pour les agents dont la présence n'est pas planifiée par le chef de service.

Les modalités d'attribution d'une prime ne sont toujours pas connues...

INFO DE DERNIERE MINUTE : selon le décret 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle publié ce jour au JO, les bénéficiaires de la prime exceptionnelle et le montant alloué seront déterminés par le chef de service ou l'organe dirigeant ayant autorité sur les personnels...

Le montant de la prime est modulable comme suit, en fonction notamment de la durée de la mobilisation des agents :

Taux n° 1 : 330 €

Taux n° 2 : 660 €

Taux n° 3 : 1 000 €

La prime exceptionnelle fait l'objet d'un versement unique.

Cette prime sera destinée aux personnels « particulièrement mobilisés », en raison « des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis » pour assurer la continuité du fonctionnement des services, avec un « surcroît significatif » de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé...

Commentaire : BONJOUR L'AMBIANCE DANS LES SERVICES !!!

Concernant l'ordonnance sur les congés RTT imposés, une communication vers les agents sera faite par le service RH à partir du 25 mai (note locale) afin d'explicitier les différentes situations rencontrées... Une information préalable sera faite aux organisations syndicales.

Pour les mutations, la fin des CAPL étant désormais officielle, une information à destination des organisations syndicales sera faite par le service RH par audio avant diffusion des mouvements. Une attention particulière sera apportée aux situations individuelles qui seront remontées par les organisations syndicales à la direction (pensez à nous contacter si tel est le cas vous concernant).

== >>> N'hésitez pas à nous contacter si besoin !

Notre site internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : « FO DGFIP 85 »